

N° DEL 2020.02.26/035

Thème: CULTURE 3

Objet: MÉDIATHÉQUE -Acquisition d'un site web pour le service de lecture publique de la commune - Demandes de subventions.

Convocation:

Date: 20/02/2020

Affichage: 20/02/2020

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice: 33

Présents:

18

Nombre de suffrages

exprimés: 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2020



Le mercredi 26 février 2020 à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1er étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

Étaient Présents:

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, BRUNET Pascale, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, HOLLARD Rémi, VALDENAIRE Catherine, BREUIL Marc.

Étaient représentés:

MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard; MARCHELLO Marie donne pouvoir à GUIGLI Catherine ; JIMENEZ Claude donne pouvoir à GUÉRIN Nicole; KHALIFA Daphné donne pouvoir à RASTELLO Ann ; FERRAINA Marie-Hélène donne pouvoir à DAERDEN Francine : ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

Absents excusés:

MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, JIMENEZ Claude. KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, FERRAINA Marie-Hélène, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur: GUÉRIN Nicole

Dans une logique de développement de ses activités, le service de lecture publique de la commune de Briançon a besoin d'un site web pour :

- Faire connaître au plus grand nombre ses actions et ses services;
- Héberger un grand nombre de ressources numériques ;
- Faciliter l'accès au catalogue de ses collections ;
- Permettre l'inscription en ligne à ses activités;
- Produire du contenu et le diffuser le plus largement possible ;
- Augmenter la visibilité des politiques de lecture publique de la commune grâce à un meilleur classement sur les moteurs de recherche;

Le montant de cette acquisition est estimé à 12 000,00 € HT. Le plan de financement s'établit comme suit :

BUDGET PRÉVISIONNEL

Dépenses		Recettes	
Libellés	Montants HT	Libellés	Montants HT
	en euros		en euros
Site Web	12 000,00	DRAC (40%)	4 800,00
		Région (10%)	1 200,00
		Département (10%)	1 200,00
		Autofinancement (40%)	4 800,00
TOTAL	12 000,00	TOTAL	12 000,00

Ceci exposé, après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'approuver le plan de financement ci-dessus ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 23 CONTRE: 0 **ABSTENTION: 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

CULTURE 3 DEL 2020.02.26/035

PUBLIÉ LE 16 MARS 2020

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.